

**CONCOURS DE POESIE 2026 DE LA VILLE DE
MONTMORENCY**
Du 19/12/2025 au 15/02/2026
Modalités de participation

Objet

À l'occasion du Printemps des poètes 2026, la Ville de Montmorency propose un grand concours de poésie ouvert à tous les participants, sans condition d'âge ou de lieu de résidence.

Le thème de ce concours de poésie est **libre**

Conditions de participation

Les participants seront répartis en trois catégories :

La catégorie des Enfants : - de 10 ans

La catégorie des Jeunes : 11-17 ans

La catégorie des Adultes : 18 ans et +

- pour les catégories Jeunes et Adultes, les poèmes seront entièrement dactylographiés
- pour la catégorie Enfants, ils pourront être manuscrits et accompagnés de dessins
- le français sera obligatoirement la langue de composition
- tous les genres de poésie seront admis (prose, vers, haïkus...)
- les poèmes proposés seront originaux :

* ils n'emprunteront aucun élément à une œuvre préexistante (interdiction de plagiat)

* ils ne seront pas rédigés à l'aide de l'intelligence artificielle.

* ils devront comporter la mention « Œuvre originale rédigée sans recourir à l'IA »

- chaque poème proposé devra être rédigé durant la période allant du 19/12/25 au 15/02/26.

- chaque poème devra être daté.

- 1 seul poème par candidat sera autorisé.

- les participations à titre posthume sont interdites

Le concours sera ouvert à partir du **19/12/2025**. La date limite de dépôt des textes est **arrêtée au 15/02/2026, à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Les poèmes, **accompagnés de vos noms et coordonnées**, devront être envoyés à l'adresse **culturel@ville-montmorency.fr** ou par voie postale au :

**Service Culture et Patrimoine
Place Château Gaillard
95160 Montmorency**

Du **16/02/2026 au 22/02/2026**, 7 membres de l'association **L'Ouvre Boîte à Poèmes** procèderont à une présélection de 7 poèmes par catégorie. A ce titre, les membres de l'association ne seront pas habilités à concourir cette année.

Le jury du concours, distinct du jury de présélection, délibérera du palmarès durant la semaine du **9 mars 2026**. Il désignera 3 lauréats par catégorie. Ils bénéficieront d'un chèque cadeau et d'un diplôme chacun.

Annonce des résultats

Seuls les lauréats seront avisés des résultats du concours arrêtés par le jury lors de la remise des prix le **29/03/2026**. Le lieu et l'horaire seront communiqués aux participants deux semaines en amont.

Publication des poèmes

Les organisateurs du concours se réservent pendant un an (soit jusqu'au 29/03/2027) les droits de publication (via le site de la ville, le bulletin municipal...) des textes sélectionnés par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications. Celles-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteur.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Montmorency pour l'envoi d'informations culturelles au public. Elles sont conservées pendant 2 ans et destinées à la direction de l'Animation de la Ville. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" et le Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Direction de l'Animation de la Ville au 2, avenue Foch-95160 Montmorency ou par courriel au culturel@ville-montmorency.fr